

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT
Mardi 19 octobre 2021
18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 30

Le mardi 19 octobre 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 13 octobre 2021 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Amaïa SAINZ-RUIZ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Yohann PARIS ; Bastien MUSSET ; Sylvie FRENILLOT ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Marie ALCOVER ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Fatiha BENAHMED ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Adrien DRIOLI ; Gérard COLLOMB ; Servane DEBAUGE ; Cyril GUINET ; Alain GIORDANO ; Blandine REYNAUD ; Fouziya BOUZERDA

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR : Marion CRÉTINON (pouvoir à Anne BRAIBANT) ; Emmanuel GIRAUD (pouvoir à Malika BONNOT) ; Gautier CHAPUIS (pouvoir à Camille AUGÉY) ; Camille LACOSTE (pouvoir à Yohann PARIS) ; Elie PORTIER (pouvoir à François GENOUVRIER)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Mme la Maire : Nous avons ce soir un ordre du jour varié, comme à chaque séance me direz-vous. Nous validerons nombre de subventions : aux acteurs culturels, à ceux de l'éducation ; aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année ou aux acteurs des solidarités et de la santé. Nous soutiendrons le sport, et notamment le haut niveau. Nous ferons l'état des lieux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap à la Ville de Lyon. Nous ferons le bilan sur la situation en matière de développement durable et voterons une subvention pour initier un Quartier Zéro Déchet. François GENOUVRIER et Marion CRÉTINON nous en diront plus.

Alors que nous échangerons sur des dossiers du quotidien, sur des délibérations qui rendent compte de l'action de la Ville de Lyon sur son territoire, sur ce qui change, sur ce pour quoi nous pouvons faire levier, je souhaite revenir sur une actualité brûlante. Brûlant, c'est peut-être le mot juste.

La semaine dernière, le 14 octobre, le Tribunal administratif de Paris a « enjoint » le gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour réparer le préjudice écologique causé par le non-respect des engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le juge ordonne de réparer, mais aussi de prévenir l'aggravation des dommages. L'État a désormais jusqu'au 31 décembre 2022 pour agir et réparer les dommages liés à son inaction et au non-respect de ses engagements.

Cette condamnation est historique.

Déjà, l'initiative était historique. « L'Affaire du siècle », initiée par les ONG Notre Affaire à Tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot avait recueilli 2,3 millions de signatures. Cette mobilisation citoyenne sans précédent a permis d'ouvrir ce contentieux. Nombre d'observateurs critiquaient une médiatisation sans fond, une forme d'esbroufe, un bluff climatique électoraliste. Notre juridiction administrative leur a démontré le contraire. Le procès, sagement préparé par les associations, oblige désormais des gouvernements successifs à démontrer à la justice l'efficacité de leurs actions.

Pour la justice, il ne s'agit pas de dire quoi faire ni comment faire, mais de rappeler aux gouvernements que ses engagements doivent être respectés et que leur non-respect engage leur responsabilité.

De notre côté, nous savons quelles sont les priorités : agir sur les trois secteurs les plus émissifs : les bâtiments, les transports et l'agriculture. En rénovant 700 000 logements par an, en augmentant le trafic ferroviaire et les alternatives à la voiture individuelle ou encore en multipliant par quatre la surface cultivée en agriculture biologique pour réduire le recours aux engrais azotés.

À notre échelle, nous poursuivons les actions pour faire du 9^e arrondissement, et plus généralement de la Ville de Lyon, une ville exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique. Nous le faisons en développant les circulations douces, en végétalisant la ville, en rénovant les bâtiments pour améliorer leur performance énergétique, en promouvant la réduction des déchets, en développant l'alimentation végétale et durable.

Les thématiques du repli sur soi et de l'identité qui inondent la pré-campagne présidentielle ne doivent pas nous écarter de l'urgence climatique. Nous le voyons ce soir : nous traitons l'ensemble des sujets. Notre boussole reste néanmoins fixée vers un objectif principal : celui qui nous permettra de vivre mieux.

Comme le prévoit notre règlement, la parole est donnée en début de séance aux groupes politiques pour une expression de 3 minutes. Qui souhaite s'exprimer ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : (*bande sonore inexploitable*) ... dont tout le monde parle aujourd'hui. C'est une exigence absolue. Je rappelle que le groupe des Verts de l'époque a voté contre, il n'y aura pas de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. C'est moi qui ai lancé Écoréno'v, je suis pour que les bâtiments puissent être rénovés. La montée en puissance aujourd'hui me réjouit. Sur la façon dont on peut penser les bâtiments dans l'avenir, on a lancé à Confluence les premiers groupes de bâtiments à énergie positive. Sur les problèmes de la voiture individuelle, tous les constructeurs sont en train de créer des gammes de voitures électriques. Le vrai problème est qu'il n'y a aucune plateforme de recharge, ou presque pas. Il y a les anciennes *Blue'ly* qui diminuent. Si l'on veut lutter contre la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, il faut développer massivement. J'attends le plan. Où peut-on se charger avec une voiture électrique dans le 9^e arrondissement : nullepart ! Idem dans le reste de l'agglomération. Si l'on veut changer les choses, il faut s'attaquer aux problèmes de fond. Ce n'est pas le fait de planter des arbres puisqu'on en plante depuis longtemps qui va fondamentalement changer les choses par rapport à ces problèmes-là. Quant aux herbes folles qui rongent nos trottoirs et abîment nos murs, on pourrait s'en dispenser aisément. Ce n'est pas cela qui va permettre de lutter contre le réchauffement climatique.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Fatiha BENAHMED : En tant qu'ancienne Conseillère régionale, vous savez très bien que les transports en train sont régis par la Région.

Gérard COLLOMB : Je ne vous parle pas des transports, je vous parle de ce qu'on a voté, le débat public.

Fatiha BENAHMED : Je parle du RER à la lyonnaise. Tant que ceci ne sera pas résolu, nous ne pourrons pas mailler l'ensemble de la Métropole. Et tant que Monsieur WAUQUIEZ n'acceptera pas de travailler avec nous, mais je ne désespère pas qu'il accepte, nous ne pourrons pas mettre ce programme en place.

Gérard COLLOMB : Madame BENAHMED, vous ne répondez pas à la question.

Mme la Maire : Excusez-moi ! Il ne s'agit pas d'un débat, on est en début de conseil.

Gérard COLLOMB : Il ne s'agit pas de savoir si Monsieur WAUQUIEZ veut ou ne veut pas, même s'il voulait le faire et qu'il met beaucoup d'argent, on n'a pas les sillons pour développer cela. Et on n'a pas développé les sillons parce que le débat sur la désaturation du nœud ferroviaire Lyonnais c'est traduit par un avis négatif.

Mme la Maire : Encore une fois, on n'était pas sur un débat.

Fouziya BOUZERDA : Je ne suis pas sur ce débat-là, j'apprécie beaucoup les quelques minutes d'introduction que vous nous avez prodigué. La question essentielle à laquelle on ne répond pas, c'est comment vous emportez l'adhésion citoyenne pas simplement à l'objectif mais à la politique quotidienne de mise en œuvre. L'ensemble des délibérations que vous visez, c'est tout notre

quotidien. On parle de déchets, de commerces, d'associations, sauf qu'au quotidien, on n'arrive pas à emmener le citoyen parce qu'il considère souvent que ce sont des politiques publiques soit très restrictives soit très exclusives alors même qu'on parle sans arrêt d'exclusion et de politique sociale. C'est un débat important parce que penser la ville de demain, c'est aujourd'hui et aujourd'hui c'est déjà trop tard. C'est la manière de vivre, de penser, d'évoluer, de vieillir, de circuler et se déplacer. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, l'État ne fera pas tout. Le quotidien se fait au niveau des collectivités locales, Métropole, Région, commune mais vraiment, puisqu'on voit que quand il y a une prise de conscience citoyenne et des efforts citoyens, cela emporte automatiquement la dynamique. La question à se poser quand on est élu local c'est comment faire en sorte que le citoyen, au-delà d'adhérer aux objectifs, participe pleinement aux politiques menées. Cela suppose aussi une participation active dans les concertations et on voit qu'il y a de moins en moins d'intérêt pour ses lieux démocratiques.

Mme la Maire : La démocratie participative est au cœur de notre programme, il y a 25 millions d'euros à la PPI sur le budget participatif. Tous les conseils de quartiers ont été relancés dans des moments très difficiles. La concertation n'a jamais battu plus son plein. La semaine prochaine nous avons une réunion publique à Saint Rambert sur un aménagement de voirie à laquelle 55 riverains se sont inscrits. Nous nous efforçons avec les moyens et les contraintes qui ont été les nôtres en début de mandat de relancer cette démocratie participative. Je suis d'accord avec vous : l'adhésion est plus qu'importante, le conseil du 9^e arrondissement est à 80 % constitué de personnes issues de la société civile. Nous avons bien conscience que ce sont citoyens qui vont nous faire embarquer et qui feront passer la vitesse supérieure. Nous mobilisons les militants autour de nous pour qu'il y ait une suite et pour que la démocratie participative soit très importante. Monsieur DRIOLI ?

Adrien DRIOLI : Depuis que nous sommes élus, nous avons eu à traverser une crise sanitaire qui nous a très largement impacté dans la mise en œuvre des mesures, des actions au quotidien et notre présence. Celle-ci est importante depuis plusieurs mois. La mise en œuvre de notre programme embarque les citoyens. Lorsque l'on va sur le terrain, que l'on discute y compris dans les réunions publiques, on voit bien qu'il y a une inspiration au changement. Quand on regarde ici les visages autour de cette table, il y a un nouveau système qui se met en place, démocratique avec des élus qui ne sont pas au garde à vous d'une seule personne, à la Métropole, à la Ville de Lyon. Une nouvelle génération fait de la citoyenneté, discute, échange avec les citoyens et met en œuvre de nouvelles mesures qui changent avec ce qui été fait auparavant. On ne fait pas du COLLOMB quand on met en place l'encadrement des loyers, quand à la Métropole, on met en place des tarifs sociaux pour les plus précaires au niveau des transports en commun. On embarque les citoyens. On est en train de mettre en œuvre un nouveau système où l'oxygène est là et les nouvelles générations sont là pour inspirer confiance envers l'engagement, la citoyenneté. Tout n'est pas entre les mains d'un seul homme et je pense qu'on peut s'en féliciter.

Gérard COLLOMB : Et on ne fait pas du COLLOMB quand on diminue par deux la construction de logements.

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB, je ne voulais pas répondre à votre discours sur le logement mais vous n'ignorez pas qu'on a traversé une crise Covid. Il faut lire la presse, aujourd'hui tous les gros titres marquent le problème d'approvisionnement des matières premières. Il y a aussi un retard à l'allumage, le nombre de permis de construire et de demande préalables est revenu à un niveau équivalent à celui de 2018. Il y a des conséquences à la crise sanitaire et il y en aura encore mais on ne peut pas avancer des chiffres sans prendre en considération l'environnement. Je voudrais qu'on commence ce conseil d'arrondissement qui s'annonçait plutôt court et tranquille mais qui finalement va être plein de rebondissements, ça me va très bien.

Gérard COLLOMB : C'est vous qui lancez les débats, Madame la Maire, nous reprenons ensuite...

Procès-verbal du 15 septembre 2021

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du **15 septembre 2021**. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 19 projets de délibérations.

Deux adjointes sont sur le terrain, Marion CRÉTINON est retenue auprès d'une entreprise du quartier de l'Industrie, elle va nous rejoindre en cours de route. Quant à Madame Lisa MAMBRÉ, elle représente Monsieur DOUCET à la Fondation Renault pour le lancement du festival *Les Belles Latinas*. Nous passerons les délibérations de ces personnes en fin du conseil d'arrondissement.

1 - 2721 - Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, la lutte contre l'urgence climatique, sociale et démocratique nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire : les collectivités, bien entendu, mais également les habitantes et habitants, les associations ainsi que le secteur privé.

Les entreprises doivent jouer un rôle en matière de transition écologique, d'inclusion sociale et citoyenne notamment lors de l'organisation de grands événements.

La Ville souhaite développer des modèles de financement innovants tels que le mécénat et le parrainage dans les domaines sportifs, culturels et dans l'événementiel. L'implication de toutes et tous étant fondamentale, il est désormais envisagé de solliciter ces financements dans de nouveaux domaines tels que la préservation du patrimoine bâti remarquable, la solidarité, l'inclusion sociale, ou encore la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

Au-delà des apports susceptibles d'être recueillis auprès des parrains et mécènes, la démarche initiée par la Ville de Lyon vise à sensibiliser les entreprises et les particuliers à l'indispensable contribution des services publics communaux aux enjeux partagés que constituent la transition écologique, l'inclusion sociale et la mobilisation citoyenne. Ce faisant, la Ville souhaite aussi prolonger le mouvement de solidarité spontané qui s'est exprimé pendant la crise sanitaire en encourageant les initiatives individuelles et collectives en faveur de l'intérêt général et du bien commun.

Une mission Mécénat a été créée en 2021 à cet effet. [Guillaume MARIN]

La présente charte du mécénat et du parrainage a pour objet de définir un ensemble de principes et de valeurs partagées entre la Ville de Lyon et les personnes morales ou physiques qui souhaitent contribuer au financement de projets d'intérêt général local sous la forme du mécénat ou du parrainage.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : J'espère que tout le monde a lu cette charte parce que le rapport est assez réduit. Lorsqu'on la lit, on s'aperçoit qu'il y a toute une série de conditions pour accepter les parrainages. Il y a des conditions où on exclurait un certain nombre de secteurs de l'économie du parrainage. Lorsque j'ai interrogé la vice-présidente chargée des finances lors de la commission, je lui ai demandé des exemples. Elle me donnait le tabac puisque la publicité sur le tabac est interdite. Ce n'est pas un secteur qui peut être financeur de la Ville de Lyon. Elle me citait « les marchands d'armes », la Ville de Lyon n'a jamais pris comme sponsors des marchands d'armes. Je lui disais « EDF : vous prenez ou vous ne prenez pas ? ». Elle ne m'a pas répondu, peut-être que vous pourrez me répondre ce soir, c'est un des principaux bailleurs de fond et même le fondateur de la *Fête des lumières*.

On parlait de secteur de l'économie qu'on veut exclure, est-ce qu'on considère que la chimie, c'est pollueur ? On ne prend donc aucune entreprise comme sponsor ou mécène des différents événements de la Ville de Lyon. J'aimerais qu'on ait des réponses à ces questions parce que je m'inquiète. Pendant 17 ans j'ai essayé de trouver des mécènes, croyez-moi, c'est assez compliqué. Trouver des gens qui veulent véritablement financer vos grands événements, le patrimoine ou des choses sur la biodiversité est assez compliqué. Je vous donne rendez-vous dans un an et on fera le point sur le mécénat. Vous verrez combien vous aurez récolté d'argent. Mise à part pour un certain nombre de grandes institutions du type musée des Beaux-arts ou Opéra, c'est très compliqué.

Alain GIORDANO : Pour dépassionner le débat, c'est difficile quand on fait une charte. Je vais vous citer le cas d'un débat avec des militants que j'ai eu quand j'étais président du groupe Vert. Il y avait d'un côté Pascale BONNIEL-CHALIER, maintenant Éluë au nom des Verts à la Région et Etienne TETE qui était adjoint à la culture à la Ville de Lyon. Elle disait « j'ai pris mon parti, j'accepte tous les parrainages et si Total intervient on prend et on fait avec ». À l'époque, c'était pour que tous les Lyonnais puissent regarder des œuvres d'arts. Le déplacement d'un tableau coûte énormément cher. Etienne TETE qui était puriste rigide disait « non, il faut qu'on s'oppose ». Les débats commençaient à 20h, finissait à 2h du matin et on n'avait pas réglé le problème. Ce sujet-là est difficile et j'aurai une position pragmatique comme l'avait été Pascale BONNIEL-CHALIER. Elle disait « on est aux manettes, on a des mécènes qui arrivent, on prend l'argent et avec celui-ci, on fait ce que nous, on veut faire. C'est nous qui avons la direction des choses ». Il me semble plus pragmatique d'accepter l'ensemble des mécènes, en dirigeant la totalité des sommes qui arrivent vers les actions qu'on veut mettre en place.

Mme la Maire : Cette charte est assez sommaire, l'idée est de ne pas être rédhitoire mais de mettre en avant les valeurs qui nous tiennent à cœur. Je suis d'accord avec vous, trouver des parrains et des sponsors n'est pas chose facile mais peut-être qu'en perdant quelques-uns, on en trouvera d'autres. On fera le bilan plus tard. Entraîner les entreprises sur nos valeurs et sur les choses qui nous tiennent à cœur sans scoring, sans grille qui donnerait des points et qui évincerait certaines entreprises, ce n'est pas l'idée. Il y a des secteurs d'activités dans lesquels notre majorité écologiste et sociale aura du mal à avancer.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

3 ABSTENTIONS : Gérard COLLOMB, Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO.

2 - 3067 - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022 – Service des Mairies d'Arrondissements

Arrivée de Lisa MAMBRÉ

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues, comme chaque année, sauf l'an passé du fait de la situation sanitaire, la Ville de Lyon organise le recensement de sa population (échantillon de 8 % par an). Il est effectué par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville.

Cette délibération vise à fixer les modalités de rémunération :

- pour les vacataires (notamment des étudiants), il est proposé la somme de 5 € bruts par logement enquêté et une indemnisation de 60 € pour le temps de formation et la tournée de reconnaissance ;
- pour les agents de la ville, ils ne peuvent plus légalement être rémunérés par forfait, ils seront désormais rémunérés sur le fondement des heures supplémentaires, soit 20 minutes par logement et 4 heures pour la tournée de reconnaissance.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

3 - 3062 - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020 – Mission Transition écologique

Rapporteur : François GENOUVRIER

Bonsoir à toutes et tous, je vais vous parler de la transition écologique et sociale, à travers le rapport développement durable de la Ville de Lyon. Ce rapport est édité chaque année et permet de visualiser l'action municipale sur les sujets de développement durable.

En janvier nous avons présenté le rapport concernant l'année 2019, et je vous avais exprimé notre envie de refonte complète du rapport, afin de le simplifier et de le rendre plus accessible au plus grand nombre. Un lourd travail de refonte est en cours, avec un premier jalon pour ce rapport 2020, qui devrait faire l'objet d'allers-retours entre rédacteurs et lecteurs, pour en améliorer la forme dans les années qui viennent.

Je signale aussi la création cette année de la mission transition écologique, nouveau service technique de la Ville avec à terme huit agents, qui servira à orchestrer de manière transversale les transitions, et à en rendre compte via ce rapport annuel.

Dans ce nouveau format vous noterez l'intégration du référentiel de l'Organisation des Nations Unies. Un référentiel mondial, pour des sujets globaux et interconnectés : la résorption de la pauvreté et des inégalités, la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité, la prospérité, la justice et la paix dans le monde. Des enjeux immenses, sur lesquels nous pouvons agir, chacun à notre échelle. Lyon s'engage, notre arrondissement s'engage, à penser global, à agir local.

J'avais envie de vous citer quelques actions qui nous tiennent à cœur, que nous avons suivi de près en 2020. Des actions qui font leur part pour changer le monde, tout en améliorant le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais. Ou comment emporter les citoyens dans le changement, comme nous l'enjoint Madame BOUZERDA.

En août 2020, nous avons modifié la politique d'achat de la Mairie du 9^e arrondissement, en orientant les denrées alimentaires vers du bio, du local, du circuit court. Une façon de contribuer à une consommation responsable, une alimentation de qualité, à l'exemplarité de nos institutions.

En septembre 2020, nous avons piétonnisé la rue Horand, pour créer un parvis d'école sécurisé à l'école Johannes Masset, à l'écart de la circulation bruyante et dangereuse de la rue Gorge-de-Loup. Une mesure plébiscitée par les familles et l'équipe de l'école, avec un impact sur la vie sociale du quartier, sur la santé, le bien-être et une éducation de qualité.

En octobre 2020, nous avons demandé la suspension d'un projet de construction de la Ville, qui entraînait l'artificialisation d'un terrain vierge, la coupe d'arbres centenaires, et demandé l'étude de scénarios alternatifs moins consommateurs d'énergie et de ressources. Une façon de lutter contre le réchauffement climatique, de préserver les îlots de fraîcheurs dans le quartier, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de ressources.

En novembre 2020, nous avons offert de nouveaux locaux à l'association Saint Rambert Solidarité, pour leur permettre d'assurer au mieux leur mission de distribution de denrées alimentaires au plus démunis. Nous avons ainsi contribué à la lutte contre la faim et à l'amélioration du tissu social du quartier.

En décembre 2020, nous avons planté un verger municipal au pied de l'Observance, avec plusieurs centaines d'arbres et buissons fruitiers, qui ont déjà commencé de régaler les enfants des écoles, les promeneurs, les oiseaux. Un impact sur la santé et le bien-être, l'éducation, la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la vie terrestre.

Penser global, agir local. Madame la Maire je vous rends la parole pour la suite des débats et pour passer au vote.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Ce rapport est important. Ses objectifs que je rejoins sont confortés par des actions qui ont été menées en 2020 et avant, vous en avez listé quelques-unes. Je retrouve, au gré des différentes communications que je lis et qui reprennent souvent ce que moi ou d'autres avaient déjà exprimé avant, les références à deux distinctions obtenues et que j'espère nous garderons. La Quatrième fleur qui est, je le répète, la plus haute distinction. De nombreuses villes écolos nous envient et essaient de la décrocher. Il faut avoir montré et prouvé ses actions en matière de développement durable pour obtenir cette quatrième fleur. La première place des villes françaises au classement des protections de la biodiversité, décernée par l'Observatoire des villes vertes en 2019. Je rappelle notre progression dans le temps : en étant 4^e, on était monté sur le podium, 3^e, 2^e et ensuite premier en 2009.

Sur le rapport, les intentions et les orientations sont toujours bonnes. J'ai lu l'introduction faite par Grégory DOUCET dans le rapport général présenté au niveau de la ville. Il dit en introduction « rendre la vie plus pratique en maîtrisant l'espace public, en accordant la place naturelle et nécessaire aux piétons comme aux cyclistes ». Je suis d'accord avec cette déclaration, je me permettrais d'ajouter

« toujours défendre le plus faible par rapport au plus fort ». Cela me semble essentiel sur l'espace public et c'est pour ça que j'ai toujours veillé à interdire les traversées cyclables dans les espaces verts pour protéger le piéton.

J'ai trois remarques : premièrement, sur le précédent mandat, nous avons doublé les kilomètres de pistes cyclables en six ans et votre objectif affiché est de faire de même en doublant à nouveau le réseau cyclable. C'est une bonne chose mais ne mélangeons pas vélos et piétons au risque de fragiliser les plus faibles : les piétons. Les vélos sur les trottoirs ou les pistes qui arrivent et traversent l'espace public sans aménagement donnent aux vélos, par rapport aux piétons, le même mauvais comportement qu'avait la voiture envers le vélo.

Le deuxième sujet touchant un pan important du développement durable est la concertation, elle permet par l'expertise du terrain de pallier les imperfections et d'améliorer les différents projets. Quand je lis des déclarations du type : « nous n'écouterons pas les oppositions à nos projets », je ne suis pas d'accord avec cette formule. Écouter l'opposition ou d'autres voix fait aussi partie de la démocratie. Quand on a doublé les kilomètres de pistes cyclables dans le précédent mandat, nous avons fait à ma demande une visite de tous les arrondissements de Lyon et des améliorations ont été apportées par la concertation et la participation, notamment dans des arrondissements qui n'étaient pas dans l'opposition. Nous arrivions à les convaincre qu'il fallait des pistes cyclables, eux nous faisaient quelques remarques et ça nous permettait d'avoir l'adhésion sur ces projets. Les pistes cyclables améliorent les déplacements mais ne doivent pas provoquer des trombones également dans la ville. C'est un équilibre à trouver, je sais que c'est difficile.

Troisième et dernière remarque, les grands espaces dédiés aux piétons doivent s'anticiper pour y arriver. Il faut rechercher ce foncier pour créer ces espaces. On met des espaces réservés, on fait des actions sur le plan local d'urbanisme et cætera mais il faut anticiper pour préserver ces espaces. Je prends l'exemple du dernier mandat pour faire des espaces verts de plus de dix hectares. Je ne parle pas d'aménagements, de végétalisation sur des espaces existants comme on l'a fait au Parc du Vallon dans le 9^e ou à Blandan. Pour Blandan, il faut acheter au Ministère des armées, ce n'est pas une petite chose, il faut le faire tout de suite. Il faut qu'il y ait des actions, une concertation pour que tout le monde aille dans le même sens qui épatera et enclencher l'adhésion de la Métropole. C'est très difficile mais anticiper est la seule façon d'y arriver. C'est comme pour le commerce, on peut lancer les grands principes que j'ai entendu tout à l'heure et avec lesquels je suis tout à fait d'accord. Sans anticiper, on risque de voir arriver le McDonald's à la place de Bocuse, c'est facile de le dire.

Mme la Maire : On va s'en tenir à ce rapport. J'aimerais bien que vous concluez.

Alain GIORDANO : Ce n'est pas tellement le fait que le Mc'Do arrive, c'est le fait qu'on se coltine des pétitions de 6 500 personnes, sans qu'elles aient des explications. On est encore dans la démocratie locale. En conclusion : il y a de bons principes dans ce rapport développement durable, il faut veiller à ce que les actions confortent ces principes, grâce à la concertation, au respect de l'opposition et à l'anticipation pour préserver le foncier nécessaire aux projets vertueux en matière d'écologie.

Gérard COLLOMB : Quatre points simplement : il y en a vingt-trois dans le rapport que l'on appelle maintenant Lyon Transition, on appelait ça le développement durable. Celle qui l'appelait comme ça c'était Madame Gro Harlem BRUNDTLAND. Elle avait eu cette phrase : « penser global, agir local » que tout à l'heure vous avez reprise. J'ai parlé tout à l'heure problème du logement, je n'y reviendrais pas et c'est gravissime. Sur les problèmes de mobilité, c'est plutôt l'immobilité, les gens commencent à devenir extrêmement sensibles sur l'ensemble de notre agglomération. Regardez tous les matins ce que donnent les alertes sur Onlymoov ou d'autres sites et vous verrez ce que cela donne à la fois sur la N 6, N 7 et cætera. À force de ne pas vouloir prendre en compte les réalités, on finit par des

catastrophes. Troisième point, la sécurité : je lisais aujourd'hui encore quelqu'un dans le 3^e arrondissement s'était fait larder de coups de couteau. On a retrouvé les auteurs grâce à la vidéo protection mais vous n'en voulez pas, c'est une erreur funeste. Enfin, quand allez-vous rencontrer les vrais habitants ? Par exemple ceux place Gabriel Péri font un tout autre bruit parce qu'ils sont dans une situation extrêmement difficile. Vous nous dites que vous voulez réduire le sans-abrisme. On voit plein de tentes un peu partout dans l'agglomération. Il y a un problème et je crois que les habitants de l'agglomération qui voient cela se disent qu'il y a un changement par rapport à l'époque passée. Je ne suis pas sûr qu'ils le trouvent toujours positif.

Mme la Maire : Le passé, toujours le passé, on va essayer d'aller vers l'avenir. Ce que je veux retenir, c'est qu'il y a une course, Monsieur GIORDANO, vous en avez parlé, il faut la faire ensemble vers la transition écologique. Oui, il y a un bond du vélo, il faut réorganiser les liaisons cyclables et la mobilité cyclable douce. Vous avez parlé du plus fort, aujourd'hui, cela reste toujours la voiture. La voiture individuelle pour faire un trajet de 1 km en ville pour aller acheter sa baguette. On va rediscuter avec la Région pour redévelopper le ferroviaire, faire le RER à la lyonnaise, les voies lyonnaises, développer de l'auto partage et caetera.

Un dernier mot sur la sécurité, il fait bon vivre dans le 9^e arrondissement pour l'instant, je croise les doigts. Quand on attrape des délinquants, c'est peut-être avec l'aide de la vidéo surveillance, il y en a partout dans Lyon et dans le 9^e arrondissement aussi mais c'est avant tout avec les forces de police humaine, c'est-à-dire la Police Municipale et la Police Nationale. On va arrêter ce débat de la vidéo à chaque fois, quand on lit les études d'*Écoute Habitants* dans les trois QPV de l'arrondissement (la Duchère, le Vergoin et Gorge de loup), le sentiment d'insécurité n'est pas du tout mis en avant. Les gens se sentent bien dans leur quartier, un peu moins autour de la Mairie, il va falloir qu'on y travaille.

Aucune autre intervention n'étant proposée, le Conseil d'arrondissement prend acte du rapport présenté. Pas de mise au vote.

4 - 2782 - Lyon 9^e - Convention d'occupation précaire avec prise d'effet au 1er janvier 2021 consentie au profit de la Ville de Lyon par la Métropole de Lyon relative à l'occupation d'un terrain sis rue Jean-Marie Leclair afin d'installer un équipement modulaire pour l'accueil d'une classe du groupe scolaire Chapeau Rouge - EI 09004 – Direction Centrale de l'Immobilier

Arrivée de Marion CRÉTINON.

Rapporteur : François GENOUVRIER

Il s'agit ici de maintenir en place l'Algeco qui sert de salle de classe supplémentaire à l'école de Chapeau Rouge. Ce modulaire est positionné sur un terrain attenant à l'école, qui appartient à la Métropole. La délibération vise à prolonger la convention d'occupation du terrain pour que la Ville de Lyon puisse continuer d'occuper le terrain en question.

Nous avons régulièrement l'occasion d'aborder ce sujet des écoles surpeuplées dans notre arrondissement. On se retrouve aujourd'hui à pallier les lacunes de construction d'écoles avec des solutions dégradées, des salles de classe provisoires dans des modulaires, à Antonin Laborde, à Chapeau Rouge, à Audrey Hepburn. Souvent au détriment des espaces de jeu des enfants, quand les modulaires prennent la place d'espaces de cour de récréation, voire carrément prennent la place d'un jardin public, comme au Parc Montel.

L'amélioration des écoles est un point fondamental du programme de notre majorité et nous agissons pour appliquer les promesses sur lesquelles nous avons été élus.

Dans le quartier de l'Industrie, l'extension du groupe scolaire Laborde est en cours d'études, pour un chantier démarrant fin 2022 et une livraison début 2024.

Dans le centre Vaise, le groupe scolaire Nérard est sur les rails avec un chantier qui va démarrer comme prévu en janvier prochain, pour une livraison en 2023. Cela devrait permettre de désengorger les écoles du centre Vaise, notamment Audrey Hepburn, et de démonter l'école du Parc Montel.

Nous n'avons donc aujourd'hui pas le choix que de voter la prolongation de cette convention, pour maintenir en activité la salle de classe provisoire de l'école Chapeau Rouge. Et dans le même temps, nous signifiions notre plus grande attention sur le lancement des projets de construction d'école qui vont nous permettre de faire disparaître ces bâtiments modulaires provisoires.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

5 - 3065 - Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Chers collègues, Mesdames Messieurs,

Cette délibération concerne l'attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage.

La Ville de Lyon souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets. Nous considérons qu'il est pour cela nécessaire d'accompagner les changements de comportements au quotidien. La Ville de Lyon a donc décidé de soutenir des initiatives associatives dont l'objectif est de sensibiliser et de mobiliser autour de la réduction des déchets.

5 dossiers sont soumis au vote. 2 projets concernent plus particulièrement le 9^e arrondissement :

1/ Une subvention à destination de Zéro déchet Lyon pour la réalisation de travaux préalables à la mise en place d'un Quartier Zéro Déchet. Le quartier Zéro Déchets est un projet important pour notre arrondissement. C'est une expérimentation qui a pour objectif de lancer une dynamique collective autour de la réduction des déchets sur le quartier de Valmy, en impliquant un ensemble d'acteurs économiques, institutionnels et les habitants pour in fine, faire baisser significativement le volume de déchets produits par l'ensemble de ces acteurs. Nous sommes actuellement dans sa phase préparatoire.

Cette expérimentation est portée par deux associations :

- Zéro Déchet Lyon, dont l'objet est d'informer et sensibiliser à la réduction des déchets ;
- *Mouvement de Palier* qui sensibilise au tri et à la réduction des déchets en formant et accompagnant des Ambassadeurs.

Le projet qui est soumis à votre approbation aujourd'hui porte donc sur la réalisation de travaux préalables à la mise en place du Quartier Zéro Déchet, à savoir :

- la réalisation d'enquêtes de terrain auprès de tous les acteurs (habitant.es, entreprises, commerçants, administrations publiques : crèches, écoles, centre social, médiathèque, MA9) ;
- l'organisation d'animations et de formations à destination du grand public, des professionnels et d'ambassadeurs afin de sensibiliser et mobiliser tous ces acteurs autour de la thématique de la réduction des déchets. Un temps fort d'animations aura notamment lieu lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (20 au 28 novembre 2021).

2/ Le projet porté par *Mouvement de palier* : « Mets ta poubelle au régime ». Ce sont des défis qui seront proposés au personnel des mairies d'arrondissement et de la ville de Lyon. Les agents volontaires se constitueront en équipes, qui seront accompagnées pendant quatre mois pour monter ou amplifier des actions qui leur permettront de réduire la production de déchets. Cette action sera proposée au personnel de la Mairie du 9^e arrondissement.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Vous n'aurez peut-être pas la réponse et ce n'est pas une question piège mais je trouve ça intéressant. À la fin du mandat, nous avons travaillé et mis en place des actions importantes sur la récupération des mégots. Un mégot de cigarette dans un espace vert, c'est 500 litres d'eau qui sont pollués, c'est catastrophique. Il serait bien qu'on puisse continuer sur tous les espaces verts de récupérer ces mégots. Nous avons un partenariat avec ÉcoMégot qui prenait ces mégots mais surtout les valorisait, ils en faisaient du mobilier ou des verres... Il me semble intéressant de s'occuper de déchets qui sont très préoccupants. Même les fumeurs sont conscients de cela. Les plus vertueux les récupèrent mais ils ne le sont pas tous.

Camille AUGÉY : Vous avez tout à fait raison Monsieur GIORDANO, nous avons tous la volonté d'avancer dans ce sens, la Ville et la Métropole. Nous sommes en lien avec l'UMIH, l'union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie sur cette question-là. Nous sommes également en lien avec ÉcoMégot et en attente de la Responsabilité Élargie des Producteurs des tabacs qui permettra d'apporter des moyens financiers aux collectivités mais aussi aux restaurateurs pour avoir ces outils de collecte et de valorisation. Cela devrait arriver dans les prochains mois, dès que nous aurons connaissance de tous les tenants et aboutissants sur ces modalités, nous avancerons conjointement. C'est une volonté partagée.

J'en profite pour rappeler que les restaurateurs peuvent mettre des cendriers sur les tables, beaucoup croient que c'est interdit alors que c'est parfaitement autorisé. Cela vite que beaucoup de cigarettes tombent et finissent dans les égouts ou dans la nature.

Alain GIORDANO : Je suis content de la réponse. Il y a effectivement deux volets : l'action communication avec nos partenaires les bars et restaurants qui vont eux-mêmes se retourner vers des dispositifs que l'on va encourager comme ÉcoMégot. Il y a aussi une action à lancer sur les espaces verts qui sont notre domanialité et notre responsabilité pour récupérer ces mégots. Les espaces verts sont la propriété de la ville et non pas de la communauté urbaine. Lyon a été avec Bordeaux la première ville à promouvoir ce dispositif en France, commencé il y a trois ans.

Camille AUGÉY : J'ai parlé des restaurateurs comme exemple mais ça concernera, on l'espère, également les collectivités, ce qui nous permettra d'avoir des moyens, Lyon, la Métropole, les espaces publics et les espaces verts. Nous nous verrons tous avancer sur le sujet.

Mme la Maire : Sinon je vous rappelle que fumer tue et qu'il vaut mieux ne pas fumer.

Gérard COLLOMB : Toutes les fumées, d'ailleurs.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

6 - 3064 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions à destination des associations de commerçants. Elle a pour objet de les soutenir dans le financement des illuminations des rues commerçantes pendant les fêtes de fin d'année 2021, qui auront lieu entre le 19 novembre 2021 et le 9 janvier 2022.

En raison de la situation liée au Covid-19, les associations de commerçants n'ont pas pu organiser en 2021 l'ensemble des manifestations qui leur permettent habituellement de financer les illuminations de fin d'année. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de porter cette année sa participation à hauteur de 60 % des dépenses au lieu de 50 % habituellement. Les subventions seront toujours allouées dans la limite de 20 000 € par association de commerçants.

Le montant total de la subvention qui vous est présenté est de 203 745 €.

Cette année, les deux associations de commerçants du 9^e arrondissement ont un projet d'illuminations :

- l'association Centre 9, dont les décorations lumineuses mettront en valeur la grande rue de Vaise et la place Saint Pierre de Vaise ;
- et l'association *Les Vitrines de Vaise* qui mettra en lumière la place de Paris. C'est le premier projet d'illumination de l'association.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Juste une question Madame la Maire, est-ce que finalement le marché de Noël va avoir lieu ?

Mme la Maire : Dans le 9^e arrondissement, il n'y a pas de marché de Noël, est-ce que vous parlez de celui de la place Carnot ?

Gérard COLLOMB : Je parle du marché de Noël central de Lyon.

Mme la Maire : Je n'en ai aucune idée mais Madame AUGÉY étant là, elle va pouvoir vous donner des nouvelles fraîches.

Camille AUGÉY : Il n'aura pas lieu dans le 9^e arrondissement, c'est une certitude, et nous pourrons vous en dire plus lors du conseil municipal du 18 novembre mais je peux vous dire que nous sommes très optimistes sur la tenue du marché de Noël.

Mme la Maire : On réfléchit à proposer du vin chaud dans le 9^e arrondissement au moment de Noël ou des vœux. Rassurez-vous.

Gérard COLLOMB : S'il est vegan en plus c'est parfait.

Mme la Maire : En tous cas, il sera chaud.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7 - 3050 - Programmation PEdT 2021- 2022 temps scolaire – temps périscolaire : Attributions, ajustements et compléments – Direction de l'Éducation

Rapporteur : Yohann PARIS

Madame la Maire, chère.e.s Élu.e.s, chères habitantes et habitants, je vous avais présenté en septembre une délibération concernant la programmation du projet éducatif pour l'année scolaire 2021/2022.

La présente délibération propose d'intégrer les reports et les ajustements nécessaires pour certaines attributions de subventions ainsi que des nouvelles propositions de financements pour l'année scolaire 2021/2022 afin de renforcer l'accompagnement des enfants aux enjeux de la transition écologique et de citoyenneté, vous savez également que le projet éducatif lyonnais fait l'objet d'une réécriture dans le cadre d'une large concertation dont je vous ai parlé à plusieurs reprises.

Une réunion d'arrondissement avec les acteurs éducatif du territoire du 9^e arrondissement a d'ailleurs eu lieu la semaine dernière et regroupant des directeurs et directrices d'écoles ainsi que des représentants de centre sociaux, des directeurs d'accueil de loisir mais aussi des parents d'élèves et qui a permis un échange riche autour des futurs axes du projet éducatif.

Concernant la présente délibération, il s'agit d'accorder :

- des attributions complémentaires pour des classes péniches, classes péniches dont les élèves de deux classes de l'école des Dahlias pourront bénéficier et où ils pourront observer, découvrir, expérimenter lors d'une navigation avec l'association des péniches du val de Rhône autour de la relation de l'homme à l'eau autour de la ville ;
- des attributions complémentaires en lien avec les projets d'initiative locale comme à l'école des bleuets qui bénéficiera du projet « mon ciné concert » en lien avec le conservatoire ainsi que les Claviers et percussions de Lyon où les élèves pourront créer et jouer la musique ainsi que les bruitages d'un court métrage préalablement choisi ;
- des prolongations d'actions concernées par le report de subventions sur le temps périscolaire avec notamment l'intervention de Lyon Olympique Echecs sur les accueils de loisirs

municipaux comme à l'école Audrey Hepburn mais également des projets autour de la parentalité en lien avec le projet de réussite éducative.

- À noter également des compléments d'attribution pour la maison rhodanienne de l'environnement et ses ateliers du mercredi sur de la sensibilisation à la transition écologique dont pourront bénéficier les écoles des Géraniums ou Audrey Hepburn.
- Une nouvelle subvention sera également attribuée à l'association Hugo qui a pour vocation d'intervenir sur la prévention du harcèlement scolaire.

L'ensemble de ces dispositions pour un montant d'environ 30 000 euros permettra de soutenir la vie scolaire de nos élèves et de permettre leur épanouissement et de participer à leur préparation aux grands enjeux de la transition écologique et c'est pourquoi je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8 - 3042 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros – Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Sylvie FRÉNILLOT

Sylvie FRÉNILLOT : Comme vous le savez, la Ville de Lyon est pleinement engagée dans une politique de santé publique élargie qu'elle redéfinira à travers son contrat local de santé dont la renégociation s'engagera à la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022. Elle poursuit également sa politique de santé, notamment en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales, de santé, de promotion de la santé et de réduction des risques.

Force est de constater que la crise sanitaire a mis au second plan un certain nombre de priorités, il est donc aujourd'hui primordial de remettre en œuvre des actions qui ont permis à d'autres épidémies de reculer comme celle du VIH. Le dépistage auprès des publics les plus précaires, l'information auprès des populations les plus vulnérables mais aussi l'accompagnement psycho-social des malades et de leurs familles demeurent des questions essentielles autour desquelles la Ville de Lyon reste mobilisée.

Pour ce qui concerne le 9^e arrondissement, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 3 353 euros à l'association Enipse qui propose aux publics concernés d'accéder au dépistage VIH, VHB et VHC dans le cadre de permanences sur le territoire des différents arrondissements au cours du dernier trimestre 2021.

Cette subvention permettra de soutenir cette association dans son action de santé sexuelle et de promotion de la prévention. Je vous propose de voter favorablement pour cette subvention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité.

9 - 2952 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 86 875 euros - Autorisation de signer les conventions de financement – CCAS Action Sociale

Rapporteuse : Sylvie FRÉNILLOT

Sylvie FRÉNILLOT : Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens et concitoyennes sont exclus de tout ou partie des droits. Pour répondre à ce constat, il est essentiel de se placer dans une logique de projet global. Pour cela, les actions de solidarité doivent traverser l'ensemble des politiques publiques. Il est donc indispensable de créer des interactions entre différents secteurs comme ceux de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement mais aussi de l'éducation et de la culture.

La Ville de Lyon a donc fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire. Cette politique se décline en actions directes du CCAS bien entendu mais également à travers des soutiens aux structures associatives présentes sur le territoire qui œuvrent dans les champs de l'aide alimentaire mais aussi des accueils de jour, que ce soit pour tout public ou pour des publics plus spécifiques (les jeunes, femmes isolées), de la lutte contre les exclusions et le maintien du lien social et enfin de l'accès à l'hygiène et aux soins.

Dans ce cadre, un certain nombre d'associations ont déposé des demandes de subventions qu'ils vous ont soumises au titre de l'exercice 2021. Pour le 9^e arrondissement, une association est concernée : *Espace, vêtements du cœur*, pour un montant de 6 000 euros.

L'association est un lieu d'accueil et d'écoute, elle intervient dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social. Elle gère une friperie solidaire et c'est à ce titre que sera versée cette subvention. Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette subvention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

10 - 3104 – Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures – Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : Antoine JOBERT

Antoine JOBERT : Je porte cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme. Elle fait suite à une délibération passée dans le précédent conseil municipal qui liait la Ville de Lyon, le CCAS et l'association Oppelia - CAARUD sur la mise en place d'un dispositif appelé TAPAJ, Travail Alternatif Payé à la Journée. C'est une belle délibération parce qu'elle permet d'expérimenter et de travailler sur une autre approche des politiques d'accompagnement et de réinsertion des personnes en situation d'addiction qui multiplient un certain nombre de difficultés sociales et de santé.

Cela nous permet d'ouvrir des espaces de dialogue et de débats pour offrir des alternatives aux politiques ultra-répressives et criminalisantes de l'addiction en France. On en a vu les dégâts à Paris autour de la situation à Stalingrad avec les consommateurs de crack. Je voudrais rappeler en préambule que les addictions notamment aux drogues dures sont des maladies et qu'elles doivent se traiter comme telles avec un accompagnement médical et à la réinsertion des personnes.

Aujourd'hui, on va se positionner sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association qui va permettre de proposer à ces personnes ayant un profil de poly-consommateurs de drogues des travaux payés à la journée. On leur offre cette somme pour que nous puissions déclencher des chantiers opérés par la Direction des espaces verts de la Ville de Lyon. On espère l'ouvrir dans d'autres services de la ville et permettre aux personnes de trouver un moyen de se réinsérer dans la société et de travailler un accompagnement avec des professionnels qui encadreront ces chantiers.

Je trouve que c'est une délibération qui montre que l'on peut travailler autrement avec une politique au carrefour de la tranquillité publique, de la santé publique et de l'action sociale pour essayer de réduire les conduites addictives et leurs conséquences néfastes sur la société.

Cette délibération permet aussi de souligner une chose sur laquelle on s'engage dans ce mandat : l'exemplarité que doit avoir le service public dans le travail de ces personnes en difficultés. C'est le cas de poly-consommateurs de drogues à qui le TAPAJ offre un champ d'activités, de travail, une voie de réinsertion. Cela va être également le cas des travaux d'intérêts généraux. Là encore, la Ville de Lyon doit se mobiliser plus pour accueillir des personnes qui ont été condamnées par la justice et pour qui ces travaux sont la première marche vers une réinsertion normale dans la société.

Pour finir, je souligne les résultats très positifs de ce dispositif étudiés au Canada mais également à Bordeaux qui en a été le précurseur en 2012. Lyon est un peu en retard par rapport aux 46 autres villes de droite comme de gauche qui ont fait cette expérience, c'est vraiment une approche transpartisane de ces questions. Selon les études de la ville de Bordeaux, 46 % des personnes s'engagent dans un parcours sérieux de réinsertion. Cela n'est pas parfait mais c'est déjà une première marche par rapport à la politique d'exclusion systématique que l'on a actuellement.

Je le redis, je suis donc très content de porter cette délibération qui permet de rouvrir des champs de débats sur des thématiques sclérosées de notre pays. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

11 - 3127 - Autorisation de signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 4^e génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021
Direction de l'enfance

Rapporteur : Antoine JOBERT

Antoine JOBERT : C'est une délibération d'ordre technique. La ville de Lyon est associée à la CAF par des contrats Enfance Jeunesse signés tous les quatre ans, contrats signés par la précédente mandature en 2019 et sensés s'achever en 2022. Chaque année, on signe un avenant à ce contrat qui nous permet de décliner opérationnellement les enjeux de ce contrat Enfance Jeunesse.

L'enjeu politique est que l'avenant auquel je vous propose de voter favorablement acte deux choses : de cofinancer dans la Direction Petite enfance, signe de notre engagement dans cette politique publique, avec la création d'un poste de coordination territoriale, la création d'1,5 emplois temps

pleins d'accueil Petite enfance dans le 8^e arrondissement. L'avenant permet de créer des postes cofinancés avec la CAF. C'est à mon sens une bonne nouvelle.

La seconde chose est que cet avenant prépare le terrain pour lancer le nouveau cadre de la relation partenariale entre la CAF et la Ville de Lyon puisqu'on va passer d'un contrat Enfance Jeunesse à une convention territoriale globale qui est le nouvel outil de formation tendu et poussé par la CAF dans les territoires et dans ses relations avec les collectivités territoriales.

Cela va dans ce cadre-là nous permettre de créer un autre poste chargé de travailler à cette coordination du travail entre la CAF et la Ville de Lyon. Je suis assez favorable à cette délibération, cela marque une nouvelle fois, au-delà de la PPI, notre engagement dans la politique de la Petite enfance, politique publique sur laquelle on met beaucoup d'attention et d'intérêt. Je vous remercie.

Prises de parole :

Blandine REYNAUD : Vous imaginiez bien que j'allais parler sur ce dossier. Nous allons évidemment voter favorablement. Je réprécise que nous signions chaque année un avenant reprenant ce qui a été fait dans l'année. Ce qui a été fait dans l'année reprend majoritairement ce qui avait été prévu dans le contrat initial Enfance Jeunesse 2019-2022. Quand vous parliez des coordinatrices et des points PAIPE (Points d'Accueil et d'information Petite Enfance), ces postes étaient déjà prévus dans ce contrat. Ils n'ont pas été décidés en 2021. Je suis donc ravie qu'ils se fassent. Je note que vous reprenez ce qui a été fait pour le finaliser et avoir un support financier avec la CAF.

Quelque chose de plus a été ajouté. Nous avons prévu la création de nouveaux relais d'assistantes maternelles, un sujet Madame la Maire, que nous avons déjà abordé. Nous avons eu des relais en difficulté dans le 9^e arrondissement, avec des gestions associatives. Des assistantes maternelles s'en occupaient et avaient un peu de mal à tout gérer. Nous avons fait reprendre ces relais par d'autres associations, afin de ne pas arrêter ce lien avec les habitants et ce service rendu aux familles. Le 5^e arrondissement, notre voisin immédiat avait aussi des difficultés avec ces relais. Un autre choix a été fait, celui d'une gestion municipale. C'est bien aussi, dans la Petite enfance, les métiers sont essentiellement féminins, fatigants, usants et très difficiles. Cela permet peut-être à certains personnels de la Ville de Lyon de continuer à travailler dans ce domaine tout en étant un peu soulagés.

Concernant la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), cela fait des années qu'on en parle et nous avons souhaité ne pas nous lancer trop vite dedans et travailler en amont pour pouvoir franchir ce changement avec plus de facilité. D'autres villes sont déjà passées en CTG depuis quelques années, nous avons préféré mettre à contribution les années 2019-2022 pour finaliser un projet et que ce soit le plus intéressant possible pour tout le monde : la CAF, la Ville et les habitants. Nous sommes forcément favorables à ce dossier dans l'intérêt de tous les habitants.

Mme la Maire : Je vous remercie pour ces éclaircissements.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité.

12 - 2946 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 342 907 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements (2 PLAI et 3 PLUS) situés 29, rue St Pierre de Vaise à Lyon 9^e – Direction des Finances

Rapporteuse : Malika BONNOT

La société par actions Foncière de Habitat et Humanisme sollicite la Ville de Lyon afin que celle-ci garantisse à hauteur de 15 % la souscription de 4 emprunts pour un montant total de 342 907 €.

Ces emprunts sont destinés à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements situés, en cœur du quartier de Vaise, 29 rue Saint Pierre de Vaise, 2 logements en PLAI et 3 logements en PLUS.

Habitat et Humanisme participe déjà dans le diffus, à l'offre de logements sociaux, pour des publics en situation de fragilité, en y associant une perspective de réinsertion sociale et professionnelle.

Sur le 9^e arrondissement, Habitat et Humanisme dispose d'un patrimoine de 22 logements, auxquels vont venir s'ajouter, ceux du 29 Saint Pierre de Vaise.

Sur la Métropole de Lyon, ce sont 5 000 personnes logés par an dans 2 400 logements.

Ce projet d'acquisition-rénovation est intéressant à bien des égards. Il va participer de l'offre de logement social pour des ménages aux revenus modestes, dans un quartier très demandé tout en leur proposant un accompagnement adapté à leur situation.

Par ailleurs, cette va contribuer à la conservation et la valorisation de l'habitat ancien du cœur de Vaise.

Aussi, je vous propose un avis favorable à cette délibération.

Prises de parole :

Jean-Pierre OTTAVIANI : J'ai différentes questions. Dans ce bâtiment, il y a quatre étages, chaque étage a deux appartements. Cela fait six. Comment se fait-il qu'il y ait cinq appartements conventionnés ?

Mme la Maire : On va se renseigner. Plusieurs solutions sont possibles : deux petits appartements transformés en un seul grand... un reste peut-être dans le privé.

Jean-Pierre OTTAVIANI : J'ai une autre question : depuis quand ce bâtiment appartient à Habitat et humanisme ?

Mme la Maire : Moi je n'ai pas cette information.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Autre question, pouvez-vous m'indiquer quand la Ville de Lyon a autorisé la « casse », je n'ai pas d'autre terme, du premier étage, un F5 pour tenter de le transformer en F2 et F3 ? Cela a provoqué un affaissement...

Mme la Maire : Est-ce que vous ne confondez pas avec la rue du Sergent Berthet ? J'ai un peu l'impression que l'on confond les immeubles...

Jean-Pierre OTTAVIANI : Non, on ne confond pas.

Mme la Maire : On parle bien du 29 rue Saint Pierre de Vaise, au-dessus de l'armurerie ? Je pense qu'il y a eu confusion, Monsieur OTTAVIANI avec la rue Berthet.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Effectivement, c'est la rue Berthet.

Mme la Maire : Cette délibération porte sur le 29 de la rue Saint Pierre de Vaise.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Bon, malgré tout, les deux premières questions demeurent.

Mme la Maire : Vous parliez de 6 appartements mais sur Berthet... si on ne parle pas de la même chose.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Là je parlais bien du 26 où il y a 6 appartements mais je vous demande des explications et depuis quelle date ils sont propriétaires.

Mme la Maire : Là, je n'ai pas la date d'acquisition.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Je peux comprendre que vous n'ayez pas la réponse. Je vous aussi comprendre pourquoi il y a 4 demandes au niveau de la CTC. Il y a le foncier, la réhabilitation et si on regarde de l'autre côté entre la somme prévue pour les PLAI et la somme prévue pour les PLS, en faisant une règle de trois, on n'est pas du tout dans des sommes identiques. Et de très loin au prorata du mètre carré supposé.

Mme la Maire : Je vois votre réjouissement sur ce sujet du logement social dans le 9^e arrondissement, vous confondez un peu les adresses. Vous posez des questions très techniques auxquelles nous vous répondrons. Madame BONNOT, avez-vous quelque chose à répondre ?

Malika BONNOT : Je voudrais simplement rappeler à Monsieur OTTAVIANI qu'il y a des réunions de préparation au conseil d'arrondissement. J'aurai apprécié qu'il s'exprime et pose ces questions avant sa tenue. On aurait pu lui apporter les bonnes réponses.

Gérard COLLOMB : On parle du logement, je pourrais peut-être venir donner un coup de main.

Mme la Maire : Nous allons nous renseigner sur vos questions et élucider cette confusion Monsieur OTTAVIANI. Ce sont des questions très techniques qui auraient nécessité d'être posées avant mais nous vous répondrons après.

Jean-Pierre OTTAVIANI : C'est quand même marqué. Sur le montant PLAI, c'est 46 194 euros donc pour deux et les plus c'est 144 641 euros pour trois. On fait une règle de trois. On est très loin au niveau du ratio, c'est tout !

Mme la Maire : Très bien, nous allons réviser nos règles de trois.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 ABSTENTION : Jean-Pierre OTTAVIANI

13 - 3119 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 161,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la ville – Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Quentin CARPENTIER : Cette délibération est accordée par la Ville de Lyon pour le fonctionnement de deux navettes qui servent à la desserte fine en transports en commun : la S12 sur le 4^e arrondissement et la S10 qui se trouve sur le 9^e arrondissement. La S10 dessert essentiellement le quai de Saône, la Grande rue de Saint Rambert, le Vergoin et va ensuite jusqu'au collège-lycée Jean Perrin.

C'est une délibération annuelle. Ce sont des navettes structurellement déficitaires, c'est pour cela qu'il y a une subvention accordée par la ville puisqu'elles font de la desserte fine. Elle sert plus à des personnes qui n'ont pas d'autre solution qu'à des flux qui seraient très importants.

Pour l'année 2020, puisqu'on subventionne l'année qui est passée, il y a une réduction du déficit qui est très conjoncturel : on a à la fois une réduction des recettes liée au Covid mais aussi une réduction des charges. En effet, pendant les périodes de confinement liées au Covid, la navette n'a pas fonctionné. La réduction du déficit est de l'ordre de 8 000 euros pour la ville sur les deux navettes. Pour la S10, elle est de 2 000 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14 - 3002 - Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8 000 €

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Madame la Maire, chers-es collègues, chers-es habitantes et habitants du 9^e arrondissement de Lyon, c'est un plaisir pour moi de vous présenter ce soir un beau projet qui verra le jour prochainement.

La Ville de Lyon souhaite développer une ville à hauteur d'enfants avec un volet ambitieux autour de l'apaisement, de la sécurisation, et plus généralement de la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches. La démarche « Rue des enfants », pilotée par la Ville et la

Métropole de Lyon, s'inscrit dans cette dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants et à hauteur d'enfant. L'apaisement et la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches permettent d'améliorer et de sécuriser les cheminements des enfants et des parents, d'assurer un meilleur partage de l'espace public et d'agir sur la qualité de l'air par la suppression/diminution du trafic.

En complément des aménagements urbains, l'année 2021 a été marquée par le souhait de lancement de projets artistiques sur plusieurs sites apaisés.

Trois écoles ont été fléchées « site pilote » pour des interventions artistiques pérennes. Ces interventions doivent permettre la réappropriation et la valorisation des espaces aux abords des écoles par une action collective, symbolique et artistique. Changer les perceptions urbaines et les usages des espaces environnants les établissements est une ambition centrale de la démarche « Rue des enfants ».

Les sites pilotes concernés en 2021 sont les groupes scolaires Meynis (3^e arrondissement), Edouard Herriot (8^e arrondissement) et Joannès Masset (9^e arrondissement), avec notamment l'aménagement de la rue du Docteur Horand qu'a présenté Monsieur GENOUVRIER tout à l'heure dans son rapport.

Ecole Joannes Masset (9^e arrondissement).

Le collectif *La Coulure*, et notamment l'artiste Renaud GOBERT, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur les abords de l'école. Après un temps de rencontre avec l'artiste, des ateliers de recherches graphiques seront menés avec les élèves (4 classes de CE2 à CM2) sur trois demi-journées. Ils réaliseront dans un premier temps de grands panneaux qui seront accrochés sur la façade de l'immeuble attenant à l'école, auxquels s'ajoute un travail de grande fresque murale (4 jours de réalisation collective). Les premières rencontres débutent en novembre 2021 et les interventions s'échelonnent jusqu'au printemps 2022.

Montant de la subvention : 3000 euros

Il s'agit maintenant de mettre au vote cette délibération pour l'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8 000 €. Merci.

Prises de parole :

Adrien DRIOLI : Les Élus de Lyon en commun voteront bien sûr favorablement ce rapport avec des actions inter-délégations mises en place et portées avec Christian DEBRAY et Nathalie PERRIN-GILBERT en mairie centrale. Des projets participatifs par et pour les enfants en collaboration avec les établissements et également des projets qui s'inscrivent dans une logique pérenne et non plus temporaire. Il s'agit également de proposer la culture pour tous dès le plus jeune âge. Je rebouclerai avec ce qui a pu être dit précédemment, apaiser les abords des écoles, c'est agir sur la circulation. Nous rendons l'espace public aux enfants, aux familles et aux parents. Je suis certain que si nous allons ensemble, Monsieur COLLOMB, à la sortie de certaines écoles, ceux-ci nous diront tout autre chose sur leur vision de la ville que nous sommes en train de construire.

Gérard COLLOMB : Ne faites pas une fixette sur moi, vous n'êtes pas obligé de me citer chaque fois que vous prenez la parole !

Alain GIORDANO : Madame la Maire, je vous félicite de cette action-là. Je m'en étais occupé avec des interlocuteurs que vous avez cités, Nathalie PERRIN-GILBERT qui était alors Maire d'arrondissement. Certains arrondissements étaient plus faciles à convaincre que d'autres. C'était en l'occurrence plus

facile dans le 1^{er} arrondissement. On avait déjà lancé plusieurs opérations sur la rue aux enfants. C'est bien que vous puissiez développer davantage ce qui a été fait. Il faut bien un début et une poursuite. Il y en a besoin aux abords des écoles. Le prototype classique de la personne qui amène ses enfants en voiture et les laisse devant l'école est complètement aberrant. Avec ce système-là, on arrive à faire prendre conscience par les enfants, l'exemplarité et les artistes. Nous faisons des animations où la circulation était apaisée, enlevée et c'était comme vous disiez beaucoup plus agréable. Je suis tout à fait d'accord et en soutien avec ce type d'actions.

Mme la Maire : C'est également un exercice de démocratie participative, la prise de possession de la rue qui a été piétonnisée préalablement et sommairement est un travail collectif et participatif : avec les habitants, l'école, l'éclairage urbain qui est voisin, la Métropole qui va installer un compost. Il s'agit là d'un aménagement où tout est à construire puisqu'il y aurait aussi des réflexions avec les parents d'élèves sur de l'aménagement urbain. Nous espérons au printemps faire une jolie fête dans la rue Horand.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15 - 3116 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise pour l'organisation du 7^e Tournoi International d'Haltérophilie Féminin de Lyon les 10 et 11 décembre 2021 Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Adrien DRIOLI : Il s'agit d'attribuer une subvention pour la Gauloise de Vaise, une association d'haltérophilie, de musculation et de fitness qui organise la 7^e édition du Tournoi International d'Haltérophilie Féminin de Lyon au gymnase Pierre Audry dans le 9^e arrondissement les 10 et 11 décembre 2021 prochains. Une cinquantaine d'athlètes élite féminines issues de plusieurs pays participent : de la France, d'Italie, du Liban, de Saint-Marin et de la Suisse.

Le budget prévisionnel de l'association sur cet événement s'élève à 8 500 euros. L'association nous sollicite à hauteur de 3 000 euros. Pour rappel, elle bénéficie d'une subvention annuelle sur 2020-2021 de 2 000 euros et d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la reprise de 2 000 euros que nous avons voté en juillet dernier. Je vous propose d'approuver la subvention pour cet événement à hauteur de 3 000 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16 - 3072 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020 Mission Égalité et hospitalité

Rapporteuse : Amaïa SAINZ-RUIZ

Madame la Maire, chers collègues, chers habitantes et habitants, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes relève que la crise sanitaire a eu un impact délétère

plus important sur les femmes que les hommes (augmentation des violences conjugales et augmentation de la répartition genrée des tâches domestiques).

Dans ce contexte, la fin d'année 2020 a été marquée par l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (copiloté en mairie centrale par Laurent BOSETTI et Florence DELAUNAY). Parmi les axes forts de ce plan sont présents la volonté de remédier aux problématiques de mixité et d'attractivité de certains métiers, la volonté d'améliorer la conciliation entre parentalité et temps de travail. Une attention particulière sera portée sur les ambiances de travail dans les équipes.

Un audit confié à ISM Corum a mis en lumière qu'au sein des agents de la Ville de Lyon, à situation similaire, les écarts entre les hommes et les femmes sont insignifiants, ils s'expliquent par la sous-représentation des femmes sur les postes les mieux rémunérés et dans une moindre mesure par les différences de parcours professionnel.

La Ville de Lyon et la Mairie du 9^e arrondissement sont engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré la crise du COVID plusieurs événements en faveur de l'égalité femme/homme se sont tenus.

La quinzaine des droits des femmes, organisée en partenariat avec le tissu associatif local, fut l'occasion pour la Mairie du 9^e arrondissement de proposer une marche exploratoire avec l'association Robin des Villes, sur le thème du genre dans l'espace public mais aussi un concert en ligne, des conférences, un parcours de street art en pochoir par l'artiste **Lundy GrandPrés** dans les rues du 9^e. L'accent a été porté sur la représentation des genres dans l'espace public pour mettre en lumière les différences et les inégalités face à l'usage de ces espaces.

Tout comme la Ville de Lyon, la Mairie du 9^e arrondissement s'engage fortement contre les violences faites aux femmes. La Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes fut l'occasion de le rappeler. Depuis le 8 mars, en lien **avec l'association VIFIL**, une permanence dédiée à la prise en charge des violences intrafamiliales s'est installée dans nos locaux tous les mardis après-midi.

Outre ces temps forts de mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Mairie du 9^e arrondissement accompagne cette thématique au quotidien, notamment en soutenant les pratiques sportives féminines comme **Sport dans la Ville** et son programme « L dans la ville ».

Je vous remercie, Madame la Maire, je vous rends la parole.

Prises de parole :

Blandine REYNAUD : Je voulais simplement souligner le travail qu'avait fait Madame Thérèse RABATEL dans le précédent mandat au sujet de l'égalité femme/homme. Vous n'êtes pas sans savoir que cela ne fait pas si longtemps que ça que les femmes ont le droit de vote et cætera. C'est un combat quotidien depuis des années. On voit que l'on progresse : à ce jour en pourcentage, il y a plus de filles qui obtiennent le baccalauréat et font des séries scientifiques que de garçons. L'égalité passe aussi par le niveau d'études qui est maintenant ouvert à tous, la politique qui ne l'était pas au départ, est devenue mixte. Les filles peuvent réussir aussi bien que les garçons, il faut juste pouvoir leur ouvrir les portes, ce qui est fait de plus en plus. Madame RABATEL était très attachée à tout cela. Vous avez pu prendre sa suite. C'est le 6^e rapport, elle avait commencé les premiers rapports à ce sujet. On reconnaît une grande partie de son travail à poursuivre évidemment.

Alain GIORDANO : Une remarque m'a été faite par l'équipe handball féminine du 9^e arrondissement ; Attention quand on parle d'espaces genrés, on peut nommer ainsi des espaces qui ne le sont pas. Les espaces de handball qui sont enlevés dans les écoles peuvent servir à éveiller à cette pratique. Nos handballeuses au niveau national ont réussi les plus grands exploits. Je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit mais il faut réfléchir à cela.

Mme la Maire : Le club de handball du 9^e arrondissement est très soutenu par la mairie. Il dispose de créneaux qui viennent de lui être attribué dans un nouvel équipement. Nous sommes très proches de ce club. Je ne pense pas que nous ayons enlevé des cages de handball dans une école. Les cages de foot ou de hand sont sur des terrains de sport dédiés, il n'y en a pas dans les cours de récréation. Si elles ont été enlevées, c'est sans doute qu'elles étaient dangereuses. On ne va pas tout mélanger : les cours de récréation « genrées » comme vous dites et l'égalité femme/homme.

Gérard COLLOMB : Ce n'est pas nous qui disons « genré », c'est vous...

Mme la Maire : Ce n'est pas un gros mot, Monsieur COLLOMB. Monsieur GIORDANO a utilisé le mot « genré » dans son intervention...

Alain GIORDANO : Vous n'avez pas compris mon intervention.

Mme la Maire : Si je n'ai pas compris, ce n'est pas très grave. Monsieur GUINET ?

Cyril GUINET : Concernant ce rapport, je pense que c'est un combat important. On voit aujourd'hui que dans le débat public national, on revient sur la parité, l'égalité des femmes et des hommes. Montrer l'action de la Ville de Lyon, de Madame SAINZ-RUIZ dans le 9^e arrondissement, de toutes ces prédécesseuses et toutes celles qui se sont battu pour le droit des femmes, c'est important. C'est montrer une dynamique vers laquelle on veut aller tous ensemble, pour enfin atteindre une égalité qui est réelle.

Mme la Maire : Je tiens juste à préciser que ces rapports sont des obligations légales. Toutes sont à valoriser et à mettre en avant. Il n'y a pas de fleurons à récupérer sur qui fait et qui ne fait pas.

Aucune autre intervention n'étant proposée, le Conseil d'arrondissement prend acte du rapport présenté. Pas de mise au vote.

17 - 3070 - 5^e rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020 - Mission Égalité et hospitalité

Rapporteure : Amaïa SAINZ-RUIZ

Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération a pour but de présenter le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), commission qui veille à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la Cité. Véritable instance de concertation, la CCA promeut l'accessibilité universelle et permet aussi d'aborder la question générale des droits des

personnes en situation de handicap. Il ne représente pas l'ensemble des mesures pour l'accessibilité mais présente plusieurs groupes de travail qui mènent à des projets sur la Ville de Lyon.

Pour rappel, en novembre 2020, la CCA s'est enrichie de nouveaux membres afin d'être plus inclusive et transversale, elle a accueilli entre autres, des représentants d'associations de personnes âgées dont l'association Interquartier 9ème et d'associations de cyclistes.

Elle s'organise en 3 groupes de travail : les « Espaces publics », les « Etablissements Recevant du Public » (ERP) et le troisième sur la « Culture ». Le rapport que nous approuverons ce soir par vote, dresse le bilan des activités des trois groupes de travail de la CCA. Il propose, enfin, un focus sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

La CCA s'est réunie en séance plénière à 4 reprises au cours des années 2019 et 2020.

Les réunions ont essentiellement porté sur les bilans des travaux des 3 groupes et sur des thématiques liées à l'actualité de l'accessibilité au plan national ou local notamment présentation de l'offre adaptée dans les espaces verts, formation des agents d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées... Elles ont aussi été l'occasion pour les associations de formuler des observations qui ont alimenté les réflexions des services de la Ville sur les améliorations à apporter à leur offre de service.

Entre confinement et isolement, la crise sanitaire de 2020 a été une épreuve pour les habitantes et les habitants. Les personnes en situation de handicap, déjà plus vulnérables, en ont davantage souffert, que ce soit en matière d'aide, de déplacements ou de courses.

Parmi les actions menées, on retrouve la mise en place de la CCA en visioconférence et le choix d'un logiciel le plus adapté et accessible et l'attribution de subventions en urgence pour soutenir des associations culturelles proposant une offre accessible aux personnes handicapées. Grâce au dispositif, *Léthé musicale* bien connu dans le 9^e arrondissement a pu obtenir 4 000 euros afin de traverser la crise sanitaire avec moins de difficultés.

La déclinaison de cette instance sur notre arrondissement prend la forme d'un collectif ouvert, le collectif handicap 9 se réunissant tous les trimestres, composé d'habitants et de professionnels du handicap mais également de centres sociaux ; il a pour but de monter des groupes de travail tel que l'accessibilité à échelle locale, la sensibilisation des commerçants à la question de l'accueil de personnes porteuses de handicap, des journées d'expression sous forme d'ateliers écriture ou encore de coordonner des actions telles que la participation au Téléthon. Je vous remercie, Madame la Maire, je vous rends la parole.

Prises de parole :

Blandine REYNAUD : Je me permets de compléter l'intervention de votre Adjointe puisque nous étions toutes les deux en réunion visio à cette Commission Communale d'Accessibilité. Cette réunion était compliquée à suivre, tous ceux qui n'étaient pas en présentiel avaient des problèmes de connexion. Vous avez dû partir au moment de l'annonce de la création d'un 4^e groupe de travail : il concernerait les sportifs en situation de handicap, en vue de Paris 2024. On peut revenir sur l'égalité femme/homme à ce moment-là, on a beaucoup de femmes sportives à Lyon. Il me semble intéressant de pouvoir les suivre et les soutenir au moment venu.

Pour revenir sur tout à l'heure, il n'y a pas qu'une question de rapports, il est aussi question de personnes et d'engagement volontaire. L'adjointe citée était sincèrement convaincue par tout ce qu'elle devait faire. Je vous remercie.

Quentin CARPENTIER : Étant personnellement concerné puisque je suis moi-même en situation de handicap, j'espère une action avec de réelles améliorations en fin de mandat pour les personnes en situation de handicap à la Ville de Lyon, par exemple pour ce qui concerne ma délégation. J'espère qu'on verra dans la rue de Lyon ces personnes comme on peut les voir aux Pays-Bas. C'est assez rare en France qui n'est absolument pas au niveau sur la question. Le Rapporteur des Droits reconnaît que le handicap est la situation qui met le plus à l'écart dans notre pays. Le gouvernement mène une politique sur le sujet unanimement décriée par les concernés et les associations. Le dernier rapport de l'ONU a descendu toute la politique du handicap menée en France, pas seulement dans son action mais aussi dans sa conception. C'est une manière de penser le handicap qui se fait uniquement autour du soin et de l'institutionnalisation. Elle ne prend pas du tout en compte l'accès aux droits, les dimensions sociales et sociétales.

Pour enchaîner sur ce que vient de dire Madame REYNAUD, on a ici un vrai sujet d'intersectionnalité : aujourd'hui, pire que d'être en situation de handicap ou pire que d'être une femme, il y a des femmes en situation de handicap dans notre société. S'il y a bien des gens que l'on ne voit pas, que l'on n'entend pas et que personne n'écoute, ce sont ces personnes-là. C'était le moment de le rappeler suite à ces deux rapports.

Aucune autre intervention n'étant proposée, le Conseil d'arrondissement prend acte du rapport présenté. Pas de mise au vote.

18 - 3046 - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions – Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Adrien DRIOLI : La Ville de Lyon poursuit le soutien aux sportives et sportifs de haut niveau, notamment pour les prochains Jeux Olympiques en Juillet et Août 2024 et fin Août début septembre pour les Jeux Paralympiques, tout comme nous avons pu le faire pour les Jeux de Tokyo qui ont été reportés. Là aussi des athlètes dont des athlètes lyonnais ont été médaillés. Je ne les citerai pas tous mais on les félicite ainsi que ceux qui n'ont pas été médaillés et qui ont porté haut les couleurs du sport et de l'olympisme.

Il s'agit d'apporter un soutien à ces athlètes pour qu'ils puissent se préparer et faire en sorte d'être les meilleurs pour nous représenter à ces Jeux Olympiques. Une Commission technique composée du Président de l'Office des Sports de Lyon et du Conseiller de haut niveau et de performance à la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Directeur des Sports de la Ville de Lyon et de l'Adjointe aux Sports de la Ville Lyon Julie NUBLAT-FAURE a été mise en place pour proposer une liste de sportives et de sportifs. Il s'agit d'accorder ce soutien à un certain nombre d'athlètes de notre arrondissement : Sarah IAFRIATE de La Gauloise de Vaise bénéficiera d'une aide pour se préparer, Anouck CURZILLAT sportive handisport pour le Triathlon et Jules BOUYER pour le plongeon.

Vous introduisez ce rapport pour nous plonger dans le sport Madame la Maire, je vous redonne la parole pour plonger dans l'olympisme et soutenir à l'unanimité nos sportifs.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, Monsieur GUINET ?

Prises de parole :

Cyril GUINET : J'aimerais rappeler la sortie médiatique de certains athlètes qui ont rappelé ces dernières semaines que pour avoir de l'or il faut de l'argent. Je suis donc heureux que la Ville de Lyon mette les moyens à son niveau pour soutenir nos athlètes et leur assurer la réussite olympique.

Gérard COLLOMB : On les a toujours soutenus.

Adrien DRIOLI : Je pense que Cyril voulait parler du gouvernement et de l'État.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

19 - 2844 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions d'application financière – Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Adrien DRIOLI : Il s'agit d'attribuer, dans le cadre du dispositif que nous avons mis en place par délibération en Juillet 2021, la ville s'est doté d'un dispositif d'aide à la reprise pour les clubs de sports qui avaient été et sont très fortement impactés par la crise sanitaire. Des dossiers ont déjà été déposés, un certain nombre de clubs ont déjà été aidés. 67 associations ont été soutenues à hauteur de 3 000 euros en moyenne, soit une aide de 21 euros par adhérente et adhérent. Il s'agit de poursuivre cette dynamique pour les associations et clubs sportifs qui ont déposé de nouveaux dossiers.

Pour notre arrondissement, nous attribuons au BACLY une aide totale de 2 500 euros. Un chiffre important est à avoir en tête : l'évolution négative du nombre d'adhérents de moins 7 %, ce qui n'est pas rien pour un club qui en compte un grand nombre. Je vous propose de les aider à cette hauteur. Merci.

Prises de parole :

Jean-Pierre OTTAVIANI : J'ai une question avec une demande de réponse pour le prochain conseil. Il y a pas mal d'affirmations entendues à la télé comme quoi il y a une chute au niveau des adhérents des clubs. Est-ce que l'on pourrait savoir quelles sont les pertes parmi nos clubs et si c'est spécialement tel ou tel sport ? Ceci peut nous intéresser de près.

Adrien DRIOLI : Je peux vous donner une réponse partielle, cher collègue. En moyenne, sur la Ville de Lyon, les clubs ont perdu jusqu'à 35 % de leurs adhérents. C'est une question intéressante qu'on pourra creuser avec l'OFFISIA du 9^e arrondissement qui se remet en marche avec la nouvelle équipe. Nous avons des retours des clubs de sports qui nous alertent et demandent des soutiens financiers, nous avons ce chiffre-là pour les clubs qui nous interpellent. Par contre, pour l'ensemble des clubs qui ont une baisse, peut-être moins importante mais qui ne demandent pas d'être soutenus financièrement, c'est une donnée que nous n'avons pas. Je m'engage à rassembler ces informations et à les donner très rapidement.

Mme la Maire : Je vous remercie. Je signale qu'il y a deux types d'adhérents : les jeunes enfants et les adultes. Ce sont deux situations différentes.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité.

Mme la Maire : Nous n'avons pas reçu de question de la part des Conseils de quartier qui sont actuellement en plein renouvellement des bureaux.

Les élections se sont tenues la semaine dernière à la Duchère, elles se dérouleront demain pour le Conseil de Quartier Vaise-Rochecardon-Industrie et jeudi pour celui de Champvert-Gorge de Loup. Enfin, le Conseil de Quartier Saint-Rambert-l'Île-Barbe verra son bureau renouvelé le 8 novembre prochain.

L'ordre du jour est épuisé. Pour clôturer ce conseil d'arrondissement, je souhaite donner la parole à Servane DEBAUGE qui souhaite nous faire une annonce.

Servane DEBAUGE : Madame la Maire, chers élus et chers habitants, je prends la parole pour vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste de Conseillère d'arrondissement et vous en expliquer rapidement les raisons. Ma vie professionnelle, personnelle et associative ne me permet plus aujourd'hui d'assurer correctement mon rôle d'élue. Je suis quelqu'un qui aime faire les choses à fond et non pas à moitié. L'engagement a du sens à mes yeux. Je ne trouve plus suffisamment de temps pour m'investir sur les dossiers qui me tiennent à cœur. Au cours de cette première année de mandat j'ai énormément appris sur notre arrondissement, le fonctionnement de la ville, sur les enjeux politiques mais cela ne suffit pas. Je n'ai pas été élue pour mon enrichissement personnel mais bien pour travailler activement et améliorer la vie dans notre ville. Faire de la figuration ne m'intéresse pas, je préfère donc me retirer et laisser ma place à quelqu'un qui sera en capacité de s'investir pleinement.

Je partage toujours les ambitions de la majorité qui œuvre à faire du 9^e un arrondissement dynamique, riche de sa pluri-culturalité, où priment des valeurs sociales et écologiques : la préservation de l'environnement, l'accueil de tous dans des conditions dignes, le développement de l'accès au sport et à la culture pour tous.

Je souhaiterai donc m'adresser tout d'abord à Madame la Maire. Madame BRAIBANT, merci pour votre investissement au service des habitants du 9^e arrondissement et pour tout le travail fourni quotidiennement. Merci pour votre ouverture d'esprit, votre écoute, votre bienveillance. Être Maire vous place au-devant de la scène, parfois face aux critiques des mécontents, certaines critiques sont nécessaires pour nous sortir la tête du guidon, prendre un peu de recul, nous remettre en question. Et je sais que vous savez faire le tri dans ces critiques pour laisser les autres de côté et toujours avancer en gardant le cap de vos convictions.

À mes collègues élus, je souhaite vous dire mon admiration pour votre investissement. Je suis impressionnée par le travail que chacun fournit. En tant que citoyen, on ne se rend pas toujours compte du temps que cela implique et n'oublions pas qu'être élu n'est pas une profession et que beaucoup ont une profession à côté. Nous, habitants du 9^e arrondissement avons la chance de vous avoir. Je sais que vous donnez le maximum pour répondre aux enjeux de ce mandat et ça a été un vrai plaisir de travailler à vos côtés. J'ai une pensée particulière pour les élus de *Lyon en commun* auprès de qui j'ai découvert la politique, je sais que vous veillerez à agir en cohérence avec les valeurs que nous partageons.

Je voudrais dire aux élus de l'opposition que votre présence est essentielle. Elle est le garant de la démocratie. Bien évidemment, quand vous étiez aux manettes, vous avez fait de belles choses pour notre ville et heureusement, mais est-il vraiment nécessaire à chaque conseil d'arrondissement de revenir sur ce qui a été fait par le passé. Allons de l'avant maintenant ! Nous sommes tous là pour la même chose : rendre la vie des Lyonnaises et des Lyonnais meilleure. Bien sûr, nos priorités ne sont pas forcément les mêmes, nous avons des désaccords. Quand j'entends des remarques sur les sans-abris, ça me met hors de moi mais pourtant, essayons de construire ensemble, choisissons nos combats à défendre, nos convictions lorsqu'elles diffèrent mais de façon intelligente, sans nous opposer systématiquement.

Enfin, je souhaiterais m'adresser aux habitants du 9^e arrondissement : la politique ne doit pas être qu'une affaire d'élus, elle nous concerne bien tous. Soyons actifs, investissons-nous et investissez-vous : dans les associations, qu'elles soient sociales, culturelles ou sportives, dans les conseils de quartier. Soyez source de propositions, partageons nos idées. Je suis convaincue que les élus actuels, que je connais, seront toujours ouverts à étudier les propositions constructives. Agissons au quotidien pour développer du lien social entre voisins et habitants d'un même quartier. Parlons nous, échangeons et c'est en commençant par cela, je le crois vraiment, que nous contribuerons à rendre notre cadre de vie encore meilleur.

Je terminerai par un petit clin d'œil pour remercier notre Directeur de cabinet qui tel un travailleur de l'ombre a toujours su répondre à mes sollicitations. Je vous remercie tous et souhaite de belles réussites tout au long du mandat.

Mme la Maire : Merci beaucoup Madame DEBAUGE pour ce message émouvant, je vais vous souhaiter bon vent. Vous aviez votre place ici et je tiens à signaler votre implication, même si elle n'est pas à la hauteur que vous souhaitiez. Vous avez tout de même été très impliquée dans les tiny houses installées rue Sidoine Apollinaire, merci aussi pour votre présence et vos engagements aux côtés de Sylvie FRÉNILLOT sur les dossiers des mal-logés et des sans-abris. Vous aurez toujours votre place. Vous allez redevenir une citoyenne « lambda » mais la place sera toujours ouverte pour vous. Je sais que vous êtes aussi musicienne, nous aurons peut-être la chance de vous voir jouer au détour d'une rue du 9^e arrondissement pour montrer vos autres talents. Merci encore pour votre participation et votre honnêteté par rapport à cette situation.

Je vous souhaite bonne soirée à toutes et tous. La date du prochain conseil est le 30 novembre 2021. À très bientôt.